

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Avis de concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air (EA) en 2017 « option sciences politiques » ouvert aux candidats titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II

NOR : DEFL1635510V

Un concours sur épreuves d'admission à l'École de l'air « option sciences politiques » est organisé en 2017.

Le nombre de places offertes par corps d'officiers (officier de l'air - officier des bases de l'air) au concours sera précisé ultérieurement par arrêté publié au *Journal officiel* de la République française.

1. Conditions à remplir :

- être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique (si « double nationalité », le préciser) ;
- être titulaire, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année d'admission à l'EA, d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II.

Conditions d'âge :

- être âgé de dix-sept ans au moins à la date du recrutement ;
- être né après le 31 décembre 1994.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions suivantes :

- les conditions sont définies par l'article L. 4132-1 du code de la défense et par le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2012 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air, notamment ses articles 4, 6 et 18 ;
- nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours, conformément à l'article 6.2 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié précité ;
- avoir satisfait aux obligations du code du service national, conformément à l'article 7 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié précité ;
- remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 27 juillet 2011 modifié, relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats aux concours d'admission dans les écoles militaires d'élèves officiers de carrière de l'armée de l'air, des officiers de l'armée de l'air issus de l'école polytechnique et des candidats pour un recrutement au choix dans les corps des officiers de l'armée de l'air.

2. Programme des épreuves :

Le programme du concours est défini par l'arrêté du 9 mars 2010 relatif aux concours sur épreuves d'admission au cours de l'École de l'air, publié au *Journal officiel* de la République française (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

3. Calendrier des épreuves :

Les centres d'examen sont fixés par la division examens sélections et concours de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) :

- épreuves écrites : le samedi 13 mai 2017 ;
- épreuves orales et sportives : entre le lundi 10 et le mercredi 12 juillet 2017.

4. Inscription au concours :

La période des inscriptions est fixée du lundi 30 janvier au dimanche 26 février 2017 sur le site internet : <http://www.ecole-air.fr>, menu « devenir officier », rubrique « concours ».

A l'issue de l'inscription, le candidat envoie son dossier auprès de la division examens sélections et concours ou de la cellule recrutement (CR) des formations administratives (pour le personnel militaire) au plus tard le vendredi 10 mars 2017, la date du courriel faisant foi.

5. Divers :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la division examens sélections et concours de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) :

- téléphone : 02-36-16-25-54 ou 02-47-85-82-00, poste 25696 ou 25325 ou 22113 ;
- courriel : drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr.

La notice du présent concours est consultable sur le site internet : <http://www.ecole-air.fr>, menu « devenir officier », rubrique « informations ».